

Compte rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du Samedi 12 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze (12) Mars, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'**EGLISOLLES**, se sont réunis à 09h30 à la salle de la Mairie d'**EGLISOLLES** ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire Jean-Luc **VIALLARD**, le vingt-six (26) Février 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Luc **VIALLARD**.

ÉTAIENT PRESENTS :

BATISSON Christine - **BERAUD** Hervé - **BICHELONNE** Robert - **BREUIL** Gérard - **CHAUVERGNE** Jean-Léonard - **COCHARD** Carine - **MAITRIAS** Didier - **SEPTIER** Loïc - **TIXIER** Monique - **VARAGNAT** Christophe - **VIALLARD** Jean-Luc.

Secrétaire de Mairie :

BATISSON Evelyne

Secrétaire de séance :

BATISSON Christine

Ordre du jour

- Délibération

- Vote des CA 2021.
- Approbation des Comptes de Gestion 2021.
- Affectation des résultats 2021.
- Vote des taux d'imposition 2022.
- Revalorisation du prix du repas à la cantine.
- Tarif de l'eau – Traitement des eaux usées – Année 2022.
- Référent CLIC.
- Vote des Subventions – Année 2022.
- Rénovation Eclairage Public en Led : 2^{ème} Tranche (Villages).
- Demande de subvention, matériel de déneigement – Acquisition de chaînes.
- Admission en non-valeur d'un titre de recette – Budget AEP.
- Devis : Coupe de bois de chauffage – Section de Paillanges.
- Coupe de Bois de chauffage – Section de Malval.
- Vente de bois à l'amiable : Section de Sicaud.
- Tour de garde pour les Elections Présidentielles du 10/04/2022 et du 24/04/2022.
- Questions Diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination des secrétaires de séance pris dans le sein du Conseil.

Madame Christine **BATISSON** a été désignée pour remplir cette fonction et elle accepte.

Délibérations :

1 – Objet : Vote des comptes administratifs 2021.

NOM DU BUDGET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<u>COMMUNE</u>			
Fonctionnement	301 011,09 €	358 474,35 €	57 463,26 €
Investissement	72 461,44 €	76 512,46 €	4 051,02 €
			61 514,28 €
<u>EAU :</u>			
Fonctionnement	56 901,50 €	101 653,79 €	44 752,29 €
Investissement	9 715,20 €	24 938,90 €	15 223,70 €
			59 975,99 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>			
Fonctionnement	28 735,60 €	30 478,00 €	1 742,40 €
Investissement	19 854,91 €	36 328,54 €	16 473,63 €
			17 946,03 €
<u>CAISSE DES ECOLES</u>			
Fonctionnement	8 310,26 €	8 904,55 €	594,29 €
<u>SECTION DE MOLHAC</u>			
Fonctionnement	2 432,90 €	14 339,81 €	11 906,91 €
<u>SECTION DE MOISSONNIERES</u>			
Fonctionnement	2 230,30 €	27 466,65 €	25 236,35 €
<u>SECTION DE ROUFFIX</u>			
Fonctionnement	3 795,99 €	16 479,45 €	12 683,46 €
<u>SECTION DE SICAUD</u>			
Fonctionnement	4 435,95 €	7 034,66 €	2 598,71 €
<u>SECTION DE MALVAL</u>			
Fonctionnement	3 646,74 €	22 279,20 €	18 632,46 €
<u>SECTION DE PAILLANGES</u>			
Fonctionnement	8 593,38 €	19 970,19 €	11 376,81 €
<u>SECTION DE LA FAYETTE</u>			
Fonctionnement	536,00 €	1 834,69 €	1 298,69 €
<u>SECTION DE BREUIL</u>			
Fonctionnement	440,00 €	4 975,26 €	4 535,26 €
<u>SECTION DE LISSOLET</u>			

Fonctionnement	164,00 €	1 573,44 €	1 409,44 €
SECTION DE TERRENEYRES			
Fonctionnement	125,00 €	1 199,35 €	1 074,35 €
SECTION LES PLANCHES			
Fonctionnement	33,00 €	827,04 €	794,04 €
SECTION LA GRANGE			
Fonctionnement	19,00 €	662,96 €	643,96 €
SECTION VALENCHERES ET AUTRES			
Fonctionnement	390,00 €	2 350,19 €	1 960,19 €
SECTION LE VERDIER			
Fonctionnement	18,00 €	196,08 €	178,08 €
SECTION RIVE D'ANCE			
Fonctionnement	00,00 €	15,17 €	15,17 €
Vote : 10 Pour			
0 Contre			
0 Abstention			

2 – Objet : **Approbation des Comptes de Gestion 2021.**

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion établis par le Trésorier Payeur d'Ambert en vu des documents transmis. Ils sont strictement superposables aux comptes administratifs de la commune et proposés au vote.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Objet : **Affectation des résultats.**

L'affectation des résultats de la commune doit tenir compte du solde d'exécution cumulé d'investissement et des restes à réaliser. Pour le budget principal, il est positif à 151 807,14 €, pour le budget EAU, il est positif à 44 752,29 €, pour le budget Assainissement, il est positif à 1 742,40 € et pour le budget Caisse des Écoles, il est positif à 594,29 €. Ces sommes sont respectivement affectées en recette des dits budgets de fonctionnement 2022.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Objet : **Vote des taux d'imposition 2022.**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition des deux taxes communales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de maintenir les mêmes taux des deux taxes qu'en 2021 ; soit :

- Taxe Foncière Bâti : **27,48 %**
- Taxe Foncière Non Bâti : **68,00 %**

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

5 – Objet : **Revalorisation du prix du repas à la cantine.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le prix du repas de la cantine n'a pas été revalorisé depuis le 01 Avril 2020.

Après discussion avec les Maires des autres Communes du RPI, il est proposé de l'augmenter de **10 centimes**, soit **3,10 €** le repas.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **Approuve** d'augmenter le prix du repas à **3,10 €** à compter de la **rentrée scolaire 2022-2023**.
- **Charge** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Objet : **Tarif de l'eau – Traitement des eaux usées – Année 2022.**

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à réexaminer les tarifs de l'eau et du traitement des eaux usées à compter du **1^{er} Août 2022**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs suivants :

Tarif eau :

- Forfait abonnement : 45,00 € inchangé
- de 0 à 200 M3 d'eau consommée : 1,00 € le M3 inchangé
- de 201 à 500 M3 d'eau consommée : 0,90 € le M3 inchangé
- au-delà de 500 M3 d'eau consommée : 0,80 € le M3 inchangé
- Droit de branchement au réseau d'eau : 800,00 € inchangé
- Forfait remplacement compteur gelé : 150,00 € inchangé
- Intervention de l'employé communal : Forfait : 50,00 €

Tarif Redevance Assainissement :

- Forfait abonnement : 50,00 € inchangé
- Tarif du M3 d'eau pour traitement eaux usées : 0,45 € inchangé
- Droit de branchement au réseau d'assainissement : 800,00 € inchangé

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

7 – Objet : **Référent CLIC.**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier reçu du **CLIC** d'**AMBERT**, concernant une demande d'élus référent à cette Association.

Il expose à l'Assemblée que ce Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) est un guichet d'accueil, d'information et de coordination ouvert aux personnes âgées et à leur entourage, ainsi qu'aux professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Le Clic permet aussi d'obtenir toutes les informations utiles pour la vie quotidienne des personnes âgées : aides financières, maintien à domicile, amélioration de l'habitat, structures d'hébergement, mesures de protection, loisirs, vie sociale et relationnelle.

Monsieur le Maire expose donc la nécessité de désigner un référent pour la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ Désigne Christine **BATISSON** comme référente pour renforcer nos interventions lors des visites à domicile effectuées avec le **CLIC**.
- ❖ Désigne Monique **TIXIER**, comme suppléante en cas d'empêchement.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

8 – Objet : **Vote des Subventions – Année 2022.**

Vu la demande faite par les Sapeurs-Pompiers de **VIVEROLS**, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de **300,00 €** pour l'acquisition d'une banderole de publicité pour recruter de nouveaux pompiers. Cette somme sera prévue sur le **Budget Primitif 2022**.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

9 – Objet : **Rénovation Eclairage Public en Led : 2^{ème} Tranche (villages).**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de rénovation de l'éclairage Public en Led T2 – Commandes CF-DI sur la Commune d'EGLISOLLES, établi par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le montant de ce projet s'élève à la somme de 35.000,00 € H.T. + 12,96 € T.T.C. d'Eco-taxe. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. L'Eco-taxe T.T.C. restant à la charge de la commune.

La commune devra verser au SIEG :

- Rénovation Eclairage Public en Led : 35.000,00 X 50% =	17.500,00 €
- Eco-taxe T.T.C. :	12,96 €
TOTAL :	17.512,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de rénovation de l'Éclairage Public en Led T2 – Commandes CF-DI sur la Commune d'EGLISOLLES.
- de s'engager à participer à hauteur de 50% du montant des travaux H.T. + l'Eco-taxe T.T.C. soit une somme de : 17.512,96 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

10 - Objet : **Demande de subvention – Matériel de déneigement – Acquisition de chaînes.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'équiper le véhicule de déneigement d'une paire de chaînes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Département au taux de 80 % du montant H.T., plafonné à 1.000,00 €.

Le montant du devis de SARL **BESQUEUT** s'élève à : 2.790,00 € HT (3.348,00 TTC).

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- ❖ Subvention du Conseil Département : 1.000,00 €.
- ❖ Fonds propres communaux : 1.790,00 €

Cette dépense sera inscrite sur le budget primitif 2022 de la commune.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

11 – Objet : **Admission en non-valeur d'un titre de recette – Budget AEP.**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que sur proposition de Monsieur le Trésorier en date du 20 Janvier 2022, ce dernier n'a pu procéder au recouvrement d'un titre porté sur l'état annexé et demande l'admission en non-valeur de cette pièce pour un montant total de : 0,45 €.

Vu l'avis de Monsieur le Comptable du Trésor,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ⇒ **Décide** de statuer favorablement sur l'admission en non-valeur du titre de recette indiqué ci-dessus, pour un montant total de : 0,45 €,
- ⇒ **Indique** que les crédits seront inscrits en dépenses au Budget Primitif **AEP 2022**.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

12 : Objet : **Liste des Affouagistes – Année 2022.**

Le Maire expose que conformément à l'article 56 de la loi du 5 Avril 1984, il appartient au Conseil Municipal d'établir la liste des affouagistes des habitants de MOLHAC, MOISSONNIERES, ROUFFIX, SICAUD, MALVAL, PAILLANGES, LES PLANCHES, TERRENEYRES, LA GRANGE, LA FAYETTE, BREUIL et LISSOLET remplissant ou paraissant remplir les conditions pour participer au bénéfice de l'affouage.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide que le partage de l'affouage se fera par feu, c'est-à-dire par chef de famille ou de ménage ayant un domicile réel et fixe (résidence principale) dans la Section de la Commune avant la publication du rôle.

- Décide que les bénéficiaires de l'affouage doivent avoir une résidence effective et continue dans les hameaux précités, plus de six mois de l'année.

- Arrête la liste nominative des bénéficiaires comme suit :

Mme Vve BATISSON Jeanine - Mr BLANC Bernard - Mr BREUIL Gérard - Mr PABIOU Bernard - Mme Vve ROIRON Marcelle	Section de Molhac
Mr SEPTIER Maurice – Mr CHABAUD Robert	Section de Moissonnières
Mr DESOLME Henri – Mme Vve SABATIER Angéline	Section de Rouffix
Mr CHASSAGNE Henri - Mr ESCUYER-CHARTON Philippe - Mr FLARY Georges - Mr SEPTIER Nicolas	Section de SICAUD
Mme Vve CHAMBAT Josette - Mr CHAMORET Damien - Mr CHAMORET Daniel - Mr COURTIAL Auguste - Mr FONTANE Ludovic - Mr LAFARGE Gilles – Mr SEGUY Mickaël - Mr SABATIER Lucien - Mr SEGUY Gabriel	Section de Malval
Mme BONO Françoise - Mme Vve BOSTVIRONNOIS Solange - Mme Vve CHAUTARD Jeanne - Mr CROUZET Christian - Mr DE MANRESA Gaël - Mme DOS SANTOS Michèle - Mr FAVEYRIAL Roger - Mr GALOIS Pierre - Mr GAYARD Raymond – Mr JOBARD Thierry - Mr MAITRIAS Didier - Mme Vve MAITRIAS Marie - Mr MAITRIAS Serge - Mr MATICHARD Henri - Mr ROYET Bernard - Mr ROUGERON Johan - Mme TEYSSOT Marie – Mr VEYRET Henri	Section de Paillanges
Mr CHASSANY Michel - Mr COTTANCIN Joseph - Mr DAMENTKO Jean - Mr PEYRON Bruno – Mr TEDESCHI Roland - Mr VEYRET Eugène	Section de Planches
Mr MIDROIT Marcel - MR ORTS Jean-Philippe - Mme Vve SEGUY Marguerite	Section de Terreneyres
Mr CHAPUIS Pierre	Section de La Grange
Mr BERAUD Jean Paul - Mr BERAUD Hervé - Mr BRUYERE Jean-Claude - Mme Veuve FERRY Marie Louise - Mr PORTE Jean	Section de La Fayette
Mr BEST Bernard - Mr BEST Maurice - Mr BOURET François - Mme Vve COUTTE Denise - Mr COUTTE Raymond - Mme DAUBERTAIS Michèle - Mme Vve DELETRAZ Josiane - Mr JURY Jean Luc - Mr TIXIER Didier	Section de Breuil
Mr BOCKTAEL Bernard – Mme COURTIAL Jocelyne - Mr LANGE Gilbert - Mme SEGA Françoise – Mr VARAGNAT Maurice	Section de Lissolet

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

13 : Objet : Repas ou colis de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, de revoir les critères d'invitation au repas de fin d'année ou l'attribution d'un colis comme suit :

- ⇒ Être âgé(e) de 70 ans et plus.
- ⇒ Être inscrit(e) sur la liste électorale.
- ⇒ Être recensé en résidence principale dans la commune à l'exception des résidents en maison de retraite.

Un colis est distribué aux personnes qui ne souhaitent pas le repas ou qui ne peuvent se déplacer, ou résidents en maison de retraite

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

14 – Objet : Questions diverses :

Section de Paillanges : Au vu des différentes propositions de prix, l'exploitation du bois de chauffage sera effectuée par l'Entreprise PICARD Denis.

Section de Malval : Une coupe de bois de chauffage sera prévue à l'Automne 2022.

Section de Sicaud : La vente ONF prévue en 2020 a été infructueuse. En conséquence, le Maire et l'Adjoint chargé des sectionaux ont demandé au représentant de l'ONF d'organiser une vente à l'amiable de ce lot invendu.

Section de Rouffix : Une coupe de jardinage sera effectuée courant 2022 dans la section du non soumis « Le Clos ».

15 – Objet : **Élections Présidentielles 2022**

Monsieur le Maire a établi le tour de garde pour les Élections Présidentielles qui auront lieu les Dimanches 10 et 24 Avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

Le Maire,

Jean-Luc VIALARD